

## Propositions CGT : Le volet politique

Les élections professionnelles ne traitent pas que du volet social du CE. En effet, le volet politique est tout aussi important et chargé de conséquences pour le personnel, aussi bien à l'échelle locale que nationale.

Par ailleurs, les Délégués syndicaux des Organisations syndicales ayant obtenu plus de 10% des voix pourront négocier en votre nom les accords collectifs, discuter des conditions de travail, du budget, des effectifs...

### Améliorer les conditions de travail Une instance efficace, le CHSCT

La santé des salariés ne doit pas être sacrifiée à la recherche de gains de productivité. A cet effet, le CHSCT (Comité D'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail) intervient dans différents domaines :

➤ L'organisation du travail

➤ Les technologies

➤ Les conditions d'emploi

La mission des élus du CHSCT est de contribuer à la santé et à la sécurité de l'ensemble des salariés, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Pour cela, les élus disposent de moyens comme l'alerte RPS, le droit d'alerte et de retrait, le déclenchement d'expertise, l'intervention auprès de la médecine du travail... A plusieurs reprises, les élus CGT ont utilisé certaines de ces prérogatives et ils continueront chaque fois que la situation le rendra nécessaire :

➤ **Veiller et alerter**, comme nous l'avons déjà fait à de multiples reprises, sur la nécessaire dimension humaine des relations entre la direction et l'ensemble du personnel

➤ Lutter contre la déqualification de nos métiers

➤ Combattre toute forme de discrimination

## Défendre les droits de tous les salariés dans toutes les instances

Le CPG 2014/2017 a entraîné la perte de 60 emplois sur notre région, bien évidemment non compensée par les recrutements. Conséquences : des conditions de travail dégradées et un stress grandissant chez les salariés.

Nos objectifs partout et toujours :

➤ Défendre une vraie politique salariale basée sur une réelle et significative augmentation de la valeur du point, pour vivre et non survivre de son travail.

➤ La CGT demande une augmentation à minima de 7% de la valeur du point pour le rattrapage depuis 2010, ce qui représente 109 euros par mois, bien loin des 7 euros brut mensuels pour un niveau 3, généreusement gagnés *grâce à la signature de certains syndicats*.

➤ Défendre les droits acquis (RTT/ temps partiel choisi/ horaires variables...) : la loi El Khomri contre laquelle la CGT s'est hissée vent debout, vise à aggraver et généraliser la précarité, en facilitant les licenciements et en permettant de déroger au code du travail ou à l'accord de branche par accord d'entreprise. Il ne faut pas croire que notre institution sera épargnée.

➤ Lutter contre la cure d'austérité que semble préparer la nouvelle COG 2017/2020, notamment en nous opposant fermement à la suppression des sites infra-départementaux qui pourraient être fermés pour des raisons économiques.

➤ Faciliter les mutations intersites.

➤ Accompagner les salariés en procédures disciplinaires, de plus en plus nombreuses, et veiller à ce qu'aucun licenciement ne soit tendancieux.

➤ Permettre l'accès et le maintien dans l'emploi de personnes ayant le statut de travailleurs handicapés, en lien avec le CHSCT.

➤ Favoriser la conciliation vie privée/ vie professionnelle.

➤ Veiller à la bonne application du droit à la déconnexion.

➤ Défendre le maintien des RTT/ temps partiel choisi/ horaires variables.

➤ Etre force de proposition dans la négociation du télétravail : la CGT n'a pas signé l'accord cadre car il n'apporte rien de plus que la loi. Toutefois, la CGT n'est pas hostile à cette organisation, sous réserve qu'elle soit bien encadrée et réponde à ce que recherche le télétravailleur : une meilleure conciliation entre sa vie privée et professionnelle.



**Pour dire non à la précarité, à l'arbitraire et à la régression sociale**

**Pour dire oui aux valeurs de solidarité et être au plus près des salariés**

**VOTEZ CGT**